

Public concerné

Les conseillers conjugaux et familiaux en exercice ou en formation, et les professionnels de la relation d'aide

Intervenant

Anne de la Brunière,
formatrice et conseillère conjugale
et familiale

Tarifs

Sur demande

Lieu de formation

28, place Saint Georges
75009 Paris
Métro St Georges, ligne 12.

Contact et inscriptions :
Secrétariat de la Formation
06 61 11 99 80
secretariat@couplesetfamilles-formation.com
www.couples-et-familles.com

Places disponibles (12 places)

Si vous êtes concerné par une situation
de handicap, merci de nous contacter

SIRET : 308 439 868 00016
Organisme de formation agréé :
n° 11750058575

90% de nos clients
sont très satisfaits
de nos formations continues



FORMATION CONTINUE

DEUIL, PERTES ET RENONCEMENTS repères pour l'accompagnement en conseil conjugal

Module d'une journée



FEDERATION NATIONALE
COUPLES ET FAMILLES

Objectifs

Concepts théoriques et témoignages

Connaître :

- le processus psychique du deuil
- la relation entre deuil, perte et attachement
- les différents deuils
- les souffrances particulières des personnes dans le deuil ou la perte et leurs besoins

En pratique professionnelle : accueillir et accompagner le deuil et la perte

- Repérer la souffrance de la personne et son besoin d'accueil et d'accompagnement
- Ajuster son écoute
- Savoir informer et orienter
- Accompagner un groupe

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques

Questionnement personnel

Travail de réflexion et d'expérimentation en groupe à partir de supports divers : témoignages, vignettes cliniques, extraits de documentaires, outils et objets témoins

Documentation, références et ressources

MODALITÉS D'EVALUATION

QCM

Auto-évaluation

La FNCF se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant

DEUIL, PERTES ET RENONCEMENTS



La société met à distance la mort, la tristesse, le chagrin... Vite, il faut tourner la page !

Où en sommes-nous de nos deuils et de nos pertes ? Comment les vivons-nous ? Et comment nous positionner professionnellement lorsque la mort ou une perte significative surgissent dans un entretien de conseil conjugal et familial ?